

## *Vous souhaitez devenir membre du réseau d'Allergo-Vigilance*

Le Réseau d'Allergo-Vigilance est une association réservée à des professionnels œuvrant dans le domaine de l'allergologie. En conséquence pour devenir membre il faut passer par les étapes suivantes :

### **Etape 1 : Création d'un compte sur le site**

Sur la page d'accueil public du site, en cliquant sur la touche « Créer un compte » vous avez accès à un formulaire d'inscription. Pour que votre candidature soit acceptable il faut que votre activité corresponde à l'une des possibilités proposées dans la rubrique « Fonction »

### **Etape 2 : Latence après candidature**

- Lorsque votre compte est créé, votre candidature est adressée au Conseil d'Administration du réseau.
- Lorsque votre candidature est acceptée, un courriel vous invite à procéder aux formalités d'adhésion.

### **Etape 3 : Formalités d'adhésion**

- Vous vous identifiez sur le site avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis lors de la création de votre compte
- Puis vous sélectionnez dans le menu, le volet « Adhésion »
- La suite des opérations est celle d'un achat en ligne
- A la fin de la séquence d'adhésion vous êtes invité à effectuer le paiement de votre cotisation
- Vous recevez un email vous indiquant que votre adhésion est en attente

### **Etape 4 : Règlement de cotisation**

- Trois modes de paiement sont proposés
  - CB
  - Chèque
  - Virement

### **Etape 5 : Validation de l'adhésion**

- Lorsque le versement est reçu par la trésorière, celle-ci valide l'adhésion.
- Vous recevez alors un email indiquant que la cotisation a été réglée.
- Vous êtes alors membre à part entière du réseau, recevez toutes les informations diffusées par le réseau et pouvez naviguer à volonté sur le site.